

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 13 mars 2025

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mars

 Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-président, Régis CHOPIN.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

7 mars 2025

et qu'elle a été faite le

7 mars 2025

Présents : Brans : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE **Mutigney** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagny** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine MARANO **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Rouffange** : Mme Marie-Hélène VACHET **Salans** : M. Philippe SMAGGHE **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Suppléés : **Gendrey** : M. Richard MUNERET

Absents excusés : **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, Mme Valérie BENDERITTER **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Fraisans** : M. Hubert BACOT, Mme Sophie NIALON **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **Louvatange** : M. Gérome FASSETNET **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Orchamps** : M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD **Ougney** : M. Cédric IVANES **Ranchot** : M. Gérard ROBERT **Salans** : M. Yves COINCENOT **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : M. Alain CHAMPONNOIS

Secrétaire de séance : M. Claude TERON

Procurations de vote :

Mandants : M. Hubert BACOT (FRAISANS), Mme Sophie NIALON (FRAISANS), Mme Lucette NAEGELLEN (ORCHAMPS), M. Nicolas JOLY (ORCHAMPS), M. Gérard ROBERT (RANCHOT), M. Yves COINCENOT (SALANS)

Mandataires : M. Dominique JOLY (FRAISANS), Mme Marie-Anne LONGY (FRAISANS), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS), Mme Séverine MARANO (RANCHOT), M. Philippe SMAGGHE (SALANS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h12 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 31

Absents suppléés : 1

Absents excusés : 16

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°
DCC2025_03_030
Objet :

Décisions prises par le Président dans le cadre de ses fonctions

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président de Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

1. En matière de marchés publics

a. Consultations inférieures à 40 000 €

- ***Certificat d'adhésion pour les agents CNRACL/IRCANTEC (décision n° 001-2025)***

Titulaire : RELYENS – 4 PROMENADE CŒUR DE VILLE – 92130 ISSY-LES-MOULNEAUX

Date de notification : 20 janvier 2025

Montant :

- Agents IRCANTEC : cotisation de 1,09 % de la base de l'assurance,
- Agents CNRACL : cotisation de 12,28 % de la base de l'assurance.

- ***Hypothèse d'implantation des services techniques à Orchamps (décision n° 002-2025)***

Titulaire : CAUE DU JURA – 151 RUE REGARD – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 27 novembre 2024

Montant : 2 500,00 € HT

- ***Contrôles et vérifications réglementaires périodiques et techniques des bâtiments de la CCJN (décision n° 003-2025)***

Titulaire : BUREAU VERITAS – 1 RUE DE LA MADELEINE BRES – 25000 BESANCON

Date de notification : 24 décembre 2024

Montant : 1 026,00 € HT

2. En matière de ressources humaines

- ***Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 004-2025)***

- 1/ D'accepter d'accueillir Christine KOVACS, en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à FRAISANS ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Kévin RIOTOT, Responsable de l'ACM, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- ***Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 005-2025)***

- 1/ D'accepter d'accueillir Lou GUIMARD, en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à FRAISANS ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Kévin RIOTOT, Responsable de l'ACM, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 006-2025)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Baptiste POULAIN, en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à DAMPIERRE ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Morgane MAQUART, Responsable de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le Lycée Mont Roland (décision n° 007-2025)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Léa SADEK GAUTHERON en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM DAMMARTIN MARPAIN ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Amélia NUNES LOPES, Responsable adjointe, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le Lycée Condé (décision n° 008-2025)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Louna VIDAL en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM FRAISANS ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Kévin RIOTOT, Responsable de l'ACM, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le Collège Gustave Eiffel (décision n° 009-2025)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Julia MAIRET en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à FRAISANS ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Kévin RIOTOT, Responsable de l'ACM, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le collège Jean Jaurès (décision n° 010-2025)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Léa PANTIGNY, en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du Multi accueil ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable du Multiaccueil, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 011-2025)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Ninon PIEL, en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'école à Pagney ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Pierre NATHALIE, ATSEM, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 012-2025)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Andréa GUICHARD, en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de la micro crèche ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Fanny DE VETTOR, Responsable de la Micro-crèche, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 013-2025)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Annaé LANAUD, en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Montmirey-La-Ville ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Gaëlle LAFAYE, Responsable de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 014-2025)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Charlotte VILLY, en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Rans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Clément GRAS, Responsable de l'ACM, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec la CCI (décision n° 015-2025)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Emma DE VETOR, en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de la micro-crèche ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Fanny DE VETTOR, Responsable de la Micro-crèche, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,
Le 1^{ER} Vice-Président,
Régis CHOPIN

